

ANNEXE 2

QUELQUES CONSEILS POUR ENTREtenir VOTRE ARBRE

L'arrosage :

La première année, l'arrosage est primordial à la bonne croissance de l'arbre. Un manque d'eau va ralentir le développement et fragiliser l'arbre. Un arbre affaibli devient plus sensible aux insectes et aux maladies.

Si l'arbre a été planté au printemps, un bon arrosage signifie que, l'été suivant la plantation, il devra être arrosé une fois par semaine s'il y a de la pluie et 3 fois par semaine s'il ne pleut pas. Dès que la température du jour et de la nuit diminue (septembre) l'arrosage pourra être fait une fois semaine seulement. La quantité nécessaire par arrosage est d'environ 6 litres d'eau. Il faut arroser graduellement, c'est-à-dire qu'il faut verser l'eau, attendre qu'elle pénètre dans le sol et verser à nouveau afin d'éviter le ruissellement.

Si l'arbre est planté à l'automne, l'arrosage pourra être moins fréquent, soit une fois par semaine s'il ne pleut pas.

Les trois (3) années suivantes, l'arbre devra être arrosé lorsqu'il y aura une sécheresse (environ 10 jours consécutifs sans pluie avec des températures élevées). Par la suite, il y va du bon jugement du propriétaire. Si les feuilles deviennent molles, qu'elles restent petites ou qu'elles tombent très tôt dans la saison, c'est peut-être que votre arbre manque d'eau.

Évitez les arrosages si votre arbre est planté en milieu humide.

La fertilisation :

Vous pouvez tout simplement ajouter un sac de compost végétal ou de fumier autour de votre arbre aux 2-3 ans, cela est souvent suffisant.

Le tuteurage :

Il faut enlever le tuteur deux (2) ans après la plantation si votre arbre est bien enraciné.

La protection hivernale :

La protection hivernale d'un arbre rustique est minime. Il faut le protéger des rongeurs surtout si vous habitez près d'un boisé ou près d'un terrain vacant. La pose d'une spirale en plastique ou d'un drain suffisent à protéger le tronc contre les rongeurs.

Les sels de déglçage peuvent endommager les bourgeons des arbres. À Frampton, les endroits où il y en a le plus sont sur la rue Principale et la rue du Lac. Mais comme la vitesse permise est de 50 Km, l'embrun salin est faible, il y a donc peu de répercussion sur les arbres. Une protection n'est pas nécessaire.

S'il y a beaucoup de neige à l'endroit où est planté votre arbre, vous pouvez attacher les branches les premières années afin d'éviter qu'elles se cassent.